Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220623-DEL20220623_10-DE

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Convocation : 17/06/2022

Affichage compte rendu: 28/06/2022

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : SECRÉTAIRE : Monsieur MATHEY

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA; Monsieur Foued RAHMOUNI; Madame Dalila ALLALI; Monsieur Cyril MATHEY; Monsieur Loïc MEZIK; Madame Françoise BATUT; Madame Sabine RUTON; Madame Martine SYLVESTRE; Monsieur Alipio VITORIO; Monsieur Gregory D'ANGELO; Madame Solange FORNENGO; Madame Delphine PAILLOT; Madame Christiane CHARNAY; Monsieur Jean-Yves CABALLERO; Madame Edwige MOIOLI; Madame Françoise DIOP; Madame Isabelle FERNANDES; Monsieur Robert JOUVE; Madame Zafer DEMIRAL; Monsieur Gaël BON; Madame Florence MERIDJI; Monsieur Thomas KUNESCH; Madame Josiane BONNET; Madame Nathalie BODARD

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETY a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE a donné procuration à Madame Sabine RUTON Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Gregory D'ANGELO Monsieur Fabrice RIVA a donné procuration à Madame Edwige MOIOLI Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Françoise DIOP Madame Brigitte CHECCHINI a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

ABSENTS

Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Monsieur Jonathan LONOCE ; Monsieur Jean-Pierre GUENON

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220623-DEL20220623_10-DE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE PAUL VALLON

RAPPORTEUR: Azdine MERMOURI

Sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, et des Sports, du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et du Ministère du Travail, parrainé par des noms prestigieux, soutenu par des partenaires économiques engagés, le concours « JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT » est une occasion unique pour les élèves de découvrir le monde professionnel, de s'approprier des codes, des savoir-faire et savoir-être spécifiques aux différents métiers.

La démarche préconisée dans « Parcours Avenir » est le concours « JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT » qui permet de développer les compétences numériques des jeunes en participant activement à leur parcours d'orientation.

La vidéo réalisée par la classe de 4^{ème} Segpa du collège Paul Vallon "Vendeur animalier, un métier passion" est en sélection officielle. Elle est consultable sur le site "Parcours de métiers". Les CLAPS qui représentent la plus haute distinction du concours ont été remis lors de la cérémonie officielle le mardi 31 mai 2022 au Grand Rex à Paris en présence de 2 700 jeunes et plus de 30 000 spectateurs à travers le monde et d'un jury prestigieux.

15 élèves et 3 accompagnateurs se sont rendus le mardi 31 mai 2022 à la cérémonie officielle au Grand Rex à Paris, le coût total de ce déplacement s'est chiffré à 1 526,05 € comprenant l'aller-retour en train à Paris, le métro et une visite de la tour Eiffel.

La coopérative du collège (OCCE) a financé ce voyage à hauteur de 500 €, les familles pour 300 € (20 € / élève) et le budget de la classe Segpa pour un montant de 200 €.

Souhaitant valoriser le travail de ces élèves et leur permettre d'accéder à cette cérémonie, la commune envisage de participer à hauteur de 526,05 €. Cette somme a été avancée par le collège afin de s'assurer que tous les élèves aient pu partir et qu'une participation des familles trop conséquente n'ait pas eu pour effet de remettre en cause l'accès à cet évènement.

La subvention sera versée sous réserve de la production de pièces justificatives du nombre d'élèves ayant effectivement participé à cette cérémonie.

Conformément à l'article R421-58 du Code de l'éducation qui permet à la commune de Givors de subventionner la section de fonctionnement de l'établissement.

Sorties de Azdine Mermouri et Nabiha Laouadi qui ne peuvent pas participer à la décision du fait de leur fonction au sein du conseil d'administration du collège Paul Vallon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une subvention de 526,05 € au collège Paul Vallon ;
- DE DIRE que la dépense sera couverte par le budget 2022 de la commune.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220623-DEL20220623_10-DE

Mohamed BOUDJELLABA, Le maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site https://citoyens.telerecours.fr/, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.